

et de Mutius Scœvola (1). A partir de cette époque jusqu'au milieu du XVII^e siècle, on ne retrouve plus aucun renseignement. Ce n'est qu'en 1634 que la fabrique de Rouen reparaît avec un nommé Poirel, sieur de Grandval, lequel obtint de la reine-mère un privilège exclusif de cinquante ans, privilège qui souleva les plus vives résistances dans le Parlement, et dont les lettres patentes ne furent entérinées qu'en 1648 (2).

La fabrique de Nevers, si l'on admet qu'elle a été fondée ou du moins favorisée par le duc Louis de Gonzague, remonte à la dernière moitié du XVI^e siècle (3). Ses produits les plus répandus sont d'une date plus récente. La fabrique de Moustiers (4) a dû prendre commencement entre la fin du XVII^e et les premières années du XVIII^e siècle. Il ne s'y est fait d'abord que de la poterie grossière; son moment brillant correspond à la première partie du XVIII^e siècle. Les fabriques d'Avignon, de Marseille, appartiennent toutes deux égale-

(1) On y lit à plusieurs reprises ces mots : à Rouen, 1542. M. Pottier en a retrouvé l'auteur dans un certain Maclou Abasquene, mentionné en 1549 par la Chronique rouennaise, à côté de Dumoustier, peintre du roi. Nous empruntons ces détails à l'excellente notice de M. de Beaurepaire sur la faïence de Rouen à l'exposition. — Caen, Hardel, 1861.

(2) Les lettres patentes sont de 1644 (V. Robillard de Beaurepaire, *La Faïence de Rouen*, p. 5. Caen, Hardel, 1861.)

(3) Louis de Gonzague devint duc de Nevers, en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves. (V. *Anciennes faïences françaises*, par M. Jacquemart et Leblant. *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1859.) De Thou prétend que c'est vers 1600 que furent apportés de Faenza à Nevers les procédés de fabrication par l'une des personnes de la suite du duc. V. Brongniart, *Traité des Arts céramiques*, t. II.

(4) Moustiers dans les Basses-Alpes.